

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

SOMMAIRE

- Article 1P ORGANISATION
- Article 2P ASSURANCES
- Article 3P CONCURRENTS ET PILOTES
- Article 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS
- Article 5P PUBLICITES
- Article 6P SITES ET INFRASTRUCTURES
- Article 7P DEROULEMENT DE L'EPREUVE
- Article 8P PENELITES
- Article 9P CLASSEMENTS
- Article 10P PRIX

- Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du BOCAGE organise le 11,12 & 13 Mai 2018 avec le concours du Conseil Régional de Normandie, du Conseil Départemental de la Manche, de la ville de Thérival, la ville d'Agneaux, et la communauté d'agglomération de Saint Lo Agglo.

Une épreuve automobile PEA dénommée :

37^{ème} COURSE DE COTE DES « TEURSES » DE THEREVAL / AGNEAUX

Cette épreuve compte pour :

- le Championnat de France de la Montagne série A & B.
- le Championnat de France Féminin de la Montagne série A & B.
- le Trophée « Lionel REGAL » jeune moins 25 ans (voiture sport).
- le Trophée du Jeune Espoir de la Montagne (voiture de production).
- le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie.
- la Coupe de France de la Montagne Coefficient 1.
- le Challenge des Sponsors de l'A.S.A du Bocage.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro **253** en date du 30 / 03 / 2018.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs

	: Mr MARIE Franck	5847	13 18
Membre du Collège	: Mme QUERU Sylvie	14919	13 14
Membre du Collège	: Mme FAULIN – LECAT Christine	126053	13 18
Directeur de Course	: Mr ORTIZ Christophe		
Directeur de Course Adjoint	: Mr DENIS Didier	162362	13 18
Directeur de Course Adjoint	: Mr LEREDDE Philippe	8465	13 14
Directeur de Course Administratif	: Mr FAULIN Jean Yves	11116	13 18
Commissaire Technique délégué FFSA	: Mr PEGOLOTTI Serge	6047	16 03

Commissaires Techniques adjoints	: Mr MENARD Daniel	8457	12 01
	: Mr QUERU William	14922	13 14
	: Mr GUILLEUX Patrick	55340	13 14
	: Mr LE GALL Denis	211878	13 18
	: Mr CHAMROBERT Sylvain	18483	13 17
	: Mr LEGROS Didier	180481	13 05
Médecin responsable	: Mr le Dr DE LIMA MARTINS Vitor	158389	13 14
Classements	: Patrick SOFT		

Chargé de la mise en place des moyens : Mr TOUPET Michel 40894 13 14

Pré grille :

Directeur de course adjoint : Mr HELYE Francis 1752 13 05
 Directeur de course adjoint : Mr JEANVRAIN Michel 134502 13 18
 Relations concurrents : Mme MARTINEAU Martine 210441 12 10

Grille départ :

Directeur de course adjoint : Mr DENIS Didier 162362 13 18
 Relations Concurrents : Mme LE MASLE Danielle 1087 13 14
 Chargés de presse : Mr HUBERT Didier 11684 13 14
 Chargé des Commissaires de route : Mr LEREDDE Martine 188848 13 14
 Chronométrateurs : Mr LE ROY Bruno 9337 13 09
 : Mr VALLEE Jean Loup 3763 13 18
 : Mr HAREL Hervé 230034 13 14
 : Mr HENNEBOIS Laurent 205961 13 18

Observateur FFSA :

Nombre de postes de commissaires : 12

Nombre de commissaires : 30

Nombre d'ambulance : 2

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charge non

Si ou liste des extracteurs : Nom Prénom Licence n°

1.2P. HORAIRES :

Clôture des engagements le mercredi 2 mai 2018 à 24 heures 00.

Publication de la liste des engagés le lundi 7 mai 2018.

Vendredi 11 mai 2018.

Vérifications administratives et techniques.

Lieu : Salle « Le Triangle » et devant la salle « Le Triangle ».

- 15 heures 30 à 18 heures 45.

Samedi 12 mai 2018.

Vérifications administratives et techniques.

- de 7 heures à 7 h 30 h.

à partir de 8 h 00.

- essais libres (dans l'ordre des numéros).
- **à partir de 10 h 30** : deux séances d'essais chronométrés
- 1^{ère} Montée VHC et Hill Climb.

Dimanche 13 mai 2018.

à partir de 8 h 00.

- Essais libres.
- **A partir de 9 h 00** : 2^{ème} montée VHC et Hill Climb.
- 1^{ère} montée de course moderne (série A et B)

- Séance dédicace
- **A partir de 13 h 30** : 2^{ème} montée de course moderne (série A et B)
- **A partir de 15 h 00** : 3^{ème} montée VHC et Hill Climb
- 3^{ème} montée de course moderne (série A et B)

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 12 mai 2018 à 7 heures 45.

Briefing des pilotes : le 12 mai 2018 à 7 heures 45 au parc pré course ou dans la salle Le Triangle.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course et celle des ordres de départ le 12 mai 2018 à 18 heures 30.

Course :

Podium « Championnat » : le 13 mai 2018 sur le parking devant la salle Le Triangle.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent **en parc fermé**.

Podium le 13 mai 2018 sur le parking devant la salle Le Triangle.

Remise des prix le 13 mai 2018 à la suite du podium.

Les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès seront envoyés aux concurrents.

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : 12 mai 2018, à 10 heures.

Lieu : Salle de la Mairie.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques (voir **art 1.2 p Horaires**).

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :

Garage : VIGOT-LESIGNE 36 rue du 8 Mai 1945 50570 MARIGNY LE LOZON

Taux horaire maximum de la main d'œuvre : **60 € TTC**.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle le 12 mai 2018 à 10 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 12 mai 2018 à 10 heures.

Aucune heure de vérifications ne sera envoyée aux concurrents.

Les pesées libres des voitures se fera devant la salle polyvalente le samedi 12 mai 2018 de 10 heures à 11 heures 30.

1.4P. MESURES GENERALES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.5.1 9th Hill climb off Théréal / Agneaux

Une épreuve est organisée pour les pilotes Anglais de voitures ouvertes et fermées dans leurs configurations de courses anglaises.

Ces voitures seront conduites par des pilotes anglais en possession d'une licence.

Ces pilotes participeront à la course de côte de Théréal / Agneaux hors classement du championnat de France de la Montagne 2018.

Ils partiront 15 minutes avant la course de Véhicules Historiques de Compétition.

Un classement chronométré leur sera réservé dans chacune des deux catégories.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

3.1P. ENGAGEMENTS :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

A.S.A du BOCAGE 1 rue Victor Hugo 14120 MONDEVILLE

Et devront être envoyés avant le 27 avril 2018 à 24 heures 00 (cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à 560 €, réduits à 280 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduit à 230 € pour les pilotes engagés à la saison (2018) au CFM Challenge.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation, pour les paiements en espèces, le préciser et joindre un chèque non-encaissé échangé lors des vérifications administratives.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents inscrits au Championnat de France de la Montagne devront participer à toutes les épreuves du Championnat figurant à leur programme sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par la Commission Championnat de France de la Montagne.

Ils devront cependant **obligatoirement remplir, signer et envoyer leur bulletin d'engagement accompagné des droits d'engagement**, à chaque organisateur, au plus tard le mercredi de la semaine précédant la date de l'épreuve. Au-delà de cette date, l'organisateur ne sera plus tenu d'accepter leurs engagements.

4.1P. VOITURES ADMISES.

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 (VHC compris).

Les groupes et les classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

Voir tableau épreuve.

4.2P. CARBURANTS - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.2.7 Echappement.

Toutes voitures devront être équipées d'un silencieux

- ❖ Voitures fermées CM et GT : niveau sonore maximal : 105 dB maxi (B)
- ❖ Voitures de course ouvertes : niveau sonore maximal : 110 dB maxi (A)

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire : (non rachetable). à définir par additif

Publicité optionnelle : sera définie par un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 37^{ème} COURSE DE COTE DES « TEURSES » DE THEREVAL / AGNEAUX

a le parcours suivant :

La course se déroulera en **3 montées**.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'art 7 du règlement standard

Départ : sur le Chemin du Bois de la Haye.

Arrivée : sur la D 900.

Pente moyenne 6 %.

Longueur du parcours : 2100 mètres.

Retour au départ par la route de course sous les ordres du Directeur de Course.

Pré grille : rue centrale du bourg de Théreval.

Parc de départ : Parc sur Chemin du Bois de la Haye.

Parc arrivée : dans le bourg de Théreval.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Retour au départ par la route de course sous les ordres du Directeur de Course.

6.3P. FILE DE DEPART

Pré grille : rue centrale du bourg de Théreval.

File de départ : parking départ sur Chemin du Bois de la Haye.

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs seront situés dans le bourg de Théréval et seront accessibles à partir du jeudi 12 mai 2017 à 14 h.
Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- ❖ de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 5 kgs ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- ❖ de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- ❖ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- ❖ La pénalité pour défaut d'extincteur et /ou de bâche dans les parcs est de 200€
- ❖ Les remorques devront être garées à la disposition de chaque concurrent.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé : D 900 dans le bourg de Théréval.

**Les concurrents de la Série B à la fin de leur course « Série B » et 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires signés par la direction de course sur le tableau d'affichage situé devant la salle « Le Triangle » pourront sortir du parc fermé.
Idem à la fin de la « Série A »**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés : Pendant toute la durée du meeting devant le secrétariat à la salle « Le Triangle » de Théréval.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P. PERMANENCE

A partir du 9 mai 2018 tous les jours de 9 heures à 19 heures à la salle « Le Triangle » de Théréval jusqu'au 14 mai 2018.

Tél. / Fax : 02 33 05 30 74 — Tél. / Fax : 02 31 94 75 48

Portable : 06 78 11 66 72 e-mail : asa.bocage@wanadoo.fr Site : asa-bocage.com

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au secrétariat de 7 heures à 20 heures.

Téléphone de permanence : Tél. / Fax : 02 33 05 30 74 — Tél. / Fax : 02 31 94 75 48

Portable : 06 78 11 66 72 e-mail : asa.bocage@wanadoo.fr Site : asa-bocage.com

Centre de secours de SAINT-LO - tél. : 18

ARTICLE 7P . DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Le classement sera établi sur le meilleur temps des essais chronométrés des séries A et B et servira à l'établissement des ordres de départ aux montées de course.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au parc pré course (pré grille).

Le 12 mai 2018 à 9 heures 30.

La présence de tous les pilotes et commissaires chefs de poste y est obligatoire.

Chaque pilote devra obligatoirement émarger sa présence.

7.3P. COURSE

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

La procédure de départ : aux feux.

7.4P. ECHAUFFEMENTS DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est **interdit**.

L'utilisation des couvertures chauffantes, ou tout dispositif analogue n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et est interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

7.5P. ESSENCE

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions.

Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

A.l'issue des essais :

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps d'une des 2 montées d'essais.

1 Classement "tous pilotes" pour les groupes FC - F2000 - N/FN/SP - A/FA - GT – GTTS (**serie A**).

1 Classement "tous pilotes" pour les groupes CNF/CN/CM - D/E confondu -E2SC (**serie B**).

A.l'issue de la course :

Il sera établi :

- un classement général pour les voitures de Sport (serie A),
- un classement général pour les voitures de Production (serie B),
- un classement par groupe et par classe (Séries A et B confondues)
- un classement féminin pour les voitures de Sport (serie A)
- un classement féminin pour les voitures de Production (serie B)
- un classement jeune pour les voitures de Sport (serie A)
- un classement jeune pour les voitures de Production (serie B)

ARTICLE 10P. PRIX



10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante (voir tableau ci-dessous).

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Scratch A	500 €	400 €	300 €	200 €	100 €
Scratch B	500 €	400 €	300 €	200 €	100 €
Groupe	520 €	260 €	130 €		
Classe	280 €	130 €			
1^{ère} Dame			1^{er} Jeune – 25 ans		
Série A : 280 €		Série B : 280 €	Série A : 280 €		Série B : 280 €

Groupe A	FC	F2000	N / FN/ SP	A / FA	GT de série	GTT Spécial
-----------------	----	-------	------------	--------	-------------	-------------

Groupe B	CM / CNF / CN / CN+	D / E	E 2 SC
-----------------	---------------------	-------	--------

- ✓ Lorsqu'un **Groupe** ou une **Classe** comporte moins de **5 partants**, les prix sont divisés par deux.
- ✓ Lorsqu'un **Groupe** comporte moins de **2 partants**, aucun prix de groupe ou de classe n'est distribué.
- ✓ Les prix au **Groupe** et à la **Classe** seront attribués aux concurrents du groupe **FC**.
- ✓ Les concurrents du groupe **FC** figureront au classement scratch, mais seront « transparents » pour l'attribution des prix au scratch.

10.3P. COUPES

Des coupes seront distribuées de la façon suivante :

- aux trois premiers du scratch série A et B
- à la première féminine série A et B
- au premier jeune de moins 25 ans série A et B.
- au premier de chaque groupe.
- au premier de chaque classe.
- à trois commissaires de piste désignés par tirage au sort.
- Les Coupes ne sont pas cumulables.

10.4P. PODIUM

Un podium "Championnat" sera organisé devant la salle « Le Triangle » dès la fin de l'épreuve pour applaudir et féliciter en public les : 3 premiers au classement général série A et B de l'épreuve.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des coupes aura lieu dimanche 13 Mai 2018 dès la fin de l'épreuve en continuité après le podium "Championnat" pour applaudir et féliciter en public les lauréats.

10.6 P. REMISE DES CHEQUES ET PALMARES:

Les prix ne seront pas distribués sur le podium, mais seront envoyés individuellement, avec le palmarès, par courrier, la semaine suivant le meeting, à l'adresse des pilotes, indiquée sur leur bulletin d'engagement.

Rectificatif des Horaires

1.2P. HORAIRES :

Clôture des engagements le mercredi 2 mai 2018 à 24 heures 00.

Publication de la liste des engagés le mercredi 7 mai 2018.

Vérifications administratives : le **11 mai 2018 de 16 heures 00 à 18 heures 45.**

: le 12 mai 2018 de 7 heures 30 à 10 heures.

Lieu : Salle Le Triangle

Vérifications techniques : **le 11 mai 2018 de 16 heures 15 à 19 heures.**

: le 12 mai 2018 de 7 heures 45 à 10 heures 15.

Lieu : devant la salle Le Triangle

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 12 mai 2018 à 12 heures 30.

Essais non chronométrés : le **12 mai 2018 à partir de 13 heures**

Essais chronométrés le 12 mai 2018 à partir de 15 heures 30

Essais non chronométrés : le 13 mai 2018 à partir de 8 heures 30 à 9 h15.

Briefing des pilotes : le 12 mai 2018 à **11 heures 30** au parc pré course ou dans la salle Le Triangle.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course et celle des ordres de départ le 13 mai 2018 à 19 heures 30.

Course :

1ère montée le 13 mai 2018 à partir de 10 heures 15.

2ème montée le 13 mai 2018 à partir de 13 heures 30.

3ème montée le 13 mai 2018 à partir de 15 heures 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent **en parc fermé.**

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : 12 mai 2018, à 10 heures 30.

Lieu : Salle de la Mairie

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Date de réception _____ Convoqué le : _____ à : _____ heure

GROUPE	37ème COURSE DE COTE TEURSES THEREVAL - AGNEAUX <i>CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE</i> --- 11, 12 et 13 MAI 2018 ▼	N° DE COURSE
CLASSE	ASA DU BOCAGE 1, rue Victor Hugo – 14120 MONDEVILLE Gsm : +33 (0) 6 78 11 66 72 - Tel/Fax : +33 (0) 2 31 94 75 48 e-mail : asa.bocage@wanadoo.fr - web : www.asa-bocage.com	(Réservé à l'Organisateur)



DEMANDE D'ENGAGEMENT
ENTRY FORM – NENNUNGSFORMULAR

CLOTURE DES ENGAGEMENTS – ENTRY CLOSING DATE – NENNUNGSSCHLUSS : **2 MAI 201 à 24 heures**

CONCURRENT <i>Competitor - Bewerber</i> Nationalité :	N° Licence + Code Ligue & ASA <i>Licence – Lizenz</i>	Adresse : Tel / Gsm: E-mail :
CONDUCTEUR <i>Competitor - Bewerber</i> Nationalité :	N° Licence + Code Ligue & ASA <i>Licence - Lizenz</i>	Adresse : Tel / Gsm : E-mail :
PERMIS DE CONDUIRE : Driving Licence – Führerschein N° :		Date et lieu de délivrance : Date and place - Datum und Ort à : _____ le : _____

EPREUVE CFM

MARQUE, TYPE & MODELE <i>Make – Marke</i>	ANNEE <i>Year – Jahr</i>	CYLINDREE <i>(cm3)</i>	N° HOMOLOGATION	N° PASSEPORT

Groupe / Group / Gruppe :

Autre / Other

FC	F2000	N/FN/SP	A/FA	GT SERIE	GTTS	DE	CM/CNF/CN	E2SC	
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Classe / Class / Klasse :

EPREUVE VHC

MARQUE, TYPE & MODELE <i>Make – Marke</i>	PERIODE <i>period Periode</i>	GROUPE <i>Group Gruppe</i>	ANNEE <i>Year - Jahr</i>	CYLINDREE <i>(cm3)</i>	CLASSE <i>Class Klasse</i>

Montant de l'engagement :

 €

TYPE D'ENGAGEMENT	CFM	CFM (ASA)	(Autre)
Avec publicité de l'organisateur (sans remise)	280		
CFM-CHALLENGE	230	---	---

<p>1. Il est rappelé que la présentation de la fiche d'homologation et du passeport aux vérifications techniques est obligatoire, pour les licenciés FFSA.</p> <p>2. Les conducteurs s'engagent sur l'honneur à ne pas recourir au dopage tel que défini par le Comité Olympique International et à accepter les contrôles éventuels des médecins accrédités.</p> <p>3. Je certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent bulletin. Je déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve ainsi que de la réglementation générale des prescriptions générales des courses de côte telles qu'elles ont été établies par la FFSA" et m'engage à les respecter.</p>	<p>1. <i>The homologation's form must be presented at the technical scrutineering</i></p> <p>2. <i>The drivers state on honour that they will not take any doping- or drug-material, as defined by the I O C, and accept possible control by authorized doctors.</i></p> <p>3. <i>I certify that all the informations on this entry form are real, and I declare to have studied the supplementary regulations, as well as the standard regulations and the general prescriptions for hill climb as established by the FFSA and the FIA. I state to respect these regulations.</i></p>	<p>1. <i>Das Homologationsblatt muß bei der technischen Abnahme vorgelegt werden</i></p> <p>2. <i>Die Fahrer geben ihr Ehrenwort, keine Dopingmittel im Sinne des Internationalen Olympischen Komitees zu verwenden und mögliche Kontrollen durch akkreditierte Ärzte zu akzeptieren.</i></p> <p>3. <i>Ich bescheinige die Richtigkeit der Angaben im vorliegenden Formblatt. Weiterhin erkläre ich, von dem Reglement Kenntnis genommen zu haben, sowie von dem standard Reglement wie auch von den generellen Vorschriften der Bergrennen von der FFSA und der FIA. Ich verpflichte mich, das Reglement zu respektieren.</i></p>
---	--	--

Fait à / Signed at / Ort : _____ le / on / den : / / 201

Signature du concurrent – *Signature of the competitor*
Unterschrift des Bewerbers

Signature du conducteur- *Signature of the driver*
Unterschrift des Fahrers

SIGNATURE ORIGINALE MANUSCRITE

SIGNATURE ORIGINALE MANUSCRITE

AUTORISATION DE PRET DU VEHICULE :

(à remplir par le propriétaire du véhicule)

Je soussigné, _____, autorise le conducteur à utiliser le véhicule ci-dessous :

Marque :

Modèle :

Signature :

Personnes habilitées à représenter le concurrent :
Representative of the entrant / Beauftragter des Bewerber

M.

Chèque des prix libellé au nom de :
Prize chek at name of / Preisgeldanweisung auf den Namen von

Personne habilitée à retirer le chèque :
Name of the person entitled to get the chek / Bevollmächtigte Person zur Aushändigung des Schecks

M.

VISA DE AUTOMOBILE CLUB NATIONAL - VISA FROM THE ASN - GENEHMIGUNG DES ASN

Pour les concurrents étrangers / *For foreign competitors / Für Ausländische Teilnehmer*

IMPORTANT - IMPORTANT – WICHTIG

Heure de vérification souhaitée
Time you wish for the scrutineering / Zeit der Abnahme Sie wünschen

Le _____ à _____ H

Vérifications possibles vendredi après-midi
Scrutineering possible Friday afternoon
Abnahme möglich am Freitag Nachmittag

OUI/YES/JA

NON/NO/NEIN

A PROPOS DU CONDUCTEUR / About the Driver / Was den Fahrer anbelangt :

Combien de fois avez-vous participé au championnat ?

How many times have you taken part? _____ Années - Years - Jahre _____

Wie viel Mal haben sie an dieser Meisterschaft teilgenommen?

Date de naissance : / / 19

PROFESSION / Profession / Beruf :